

CALENDRIER FEDERAL 2027

Dossier transmis par mail pour actions à :

Mesdames et Messieurs les Responsables Calendrier de Clubs Mesdames et Messieurs les Responsables Calendrier de Ligues

Et pour information à :

Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs
Mesdames et Messieurs les Présidents de Ligues
Mesdames et Messieurs les Présidents de CDV
Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions sportives
Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions Régionales d'Arbitrage
Mesdames et Messieurs les Présidents de Classes
Mesdames et Messieurs les Cadres techniques

[Retrouvez toute la procédure calendrier sur l'Espace Compétition](#)

Comme chaque année, nous vous sollicitons pour élaborer le calendrier fédéral 2027.

Ce calendrier constitue l'ossature de l'ensemble de nos activités sportives et doit être bâti à la lumière de nos engagements sociétaux et environnementaux. Cette année, l'enjeu est d'autant plus fort que le nombre de licenciés régatiers connaît un léger recul. Cette évolution souligne la nécessité de structurer correctement notre offre de régates.

L'importance de saisir le calendrier des épreuves de voile pour l'année à venir ne peut être sous-estimée. Ce calendrier n'est pas simplement une liste de dates et de lieux ; il est le socle sur lequel nous construirons notre saison, le fil conducteur qui nous permettra de proposer une offre de régates coordonnées et de qualité.

Une saison de régates bien harmonisée est essentielle pour le succès de notre sport. Afin de constituer un programme de compétition cohérent — depuis les régates d'animation jusqu'aux épreuves de sélection ou internationales —, le rôle des responsables calendrier de ligue, tout comme celui des représentants des classes, est indispensable.

Une offre de régates bien architecturée permet d'assurer un bon équilibre entre les différentes activités des clubs : l'animation sportive, la mobilisation de ses adhérents sur un programme sportif annuel avec une ou plusieurs finalités de saison, et/ou l'accompagnement des performances des meilleurs sportifs.

Ces trois grandes familles d'activité sportive structurent la dynamique de nos clubs et constituent les bases de notre règlement du Championnat de France des Clubs, qui a connu en 2025 un très fort engouement qu'il convient de saluer et de préserver.

Enfin, un calendrier précoce et bien communiqué est un outil précieux pour attirer de nouveaux talents et encourager la participation des jeunes régatiers. En 2027, l'accent devra être mis sur la fidélisation des jeunes et des nouveaux licenciés, avec des formats adaptés et une communication renforcée pour leur donner une vision claire des opportunités qui s'offrent à eux.

En conclusion, saisir le calendrier 2027 des épreuves de voile est une étape cruciale pour construire une saison réussie. Cela permet également aux arbitres de planifier leur action, de se préparer et de coordonner leurs efforts pour offrir des régates de grande qualité.

Nous tenons à remercier particulièrement tous les représentants de club, de classe, de CDV ou de Ligue qui sont investis dans ce processus d'élaboration.

Nathalie PEBEREL
Vice-Présidente des Pratiques Sportives
En charge de la Voile Légère & Glisse

Christophe SCHENFEIGEL
Vice-Président des Pratiques Sportives
En charge de l'Habitable

Quelques rappels avant que chacun ne procède à l'inscription des régates qu'il souhaite voir figurer au calendrier :

- **Les championnats de France, épreuves internationales disputées sur notre territoire, et grands rendez-vous classiques, représentent autant de dates qu'il convient de protéger. Ne pénalisez pas les coureurs : n'oubliez**

pas que seules les épreuves inscrites au calendrier permettent d'alimenter la base nécessaire à l'établissement des classements nationaux.

- **N'hésitez pas à inscrire plusieurs dates pour les épreuves nécessitant des conditions météorologiques particulières, rendant leur tenue aléatoire : il est plus simple d'annuler une compétition non courue, que d'ajouter une épreuve à un calendrier déjà validé.**
- **En tout état de cause, et afin de garder toute la souplesse nécessaire face aux aléas climatiques, une mise à jour au cas par cas est possible pour les compétitions régionales.**
- **Bien penser aux classes et séries qui seront présentes potentiellement car en rajouter reste une procédure exceptionnelle en amont de la compétition, notamment si la compétition a déjà été importée dans SCORE. En cas de rajout d'épreuve, l'intégralité des données déjà saisies dans SCORE seront effacées.**

ÉDITO 2027	3
PREAMBULE	7
I. PRÉSENTATION	8
1. CONTACT	8
II. LE RESPONSABLE CALENDRIER DE LIGUE – RCL	8
1. DÉSIGNATION	8
2. IDENTIFICATION	8
3. COORDINATION AVEC LE NIVEAU NATIONAL	8
4. ORGANISATION DU CALENDRIER	8
5. RÉSULTATS	9
6. MÉDIATEUR	9
7. UNIQUE INTERLOCUTEUR	9
III. LE RESPONSABLE CALENDRIER DU CLUB – RCC	9
1. DÉSIGNATION	9
2. ORGANISATION DU CALENDRIER	9
3. LE RCC : INTERLOCUTEUR DU RESPONSABLE CALENDRIER DE LA LIGUE	9
IV. LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR	9
1. PREAMBULE	9
2. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR	10
3. CAS PARTICULIERS	10
a) Compétition à Direction de Course au Large	10
b) Procédure pour déclarer une nouvelle compétition de Course au Large au calendrier de la FFVoile ou pour modifier les dates d'une compétition de Course au Large existante	10
c) Modalités d'inscription au calendrier de la FFVoile des épreuves internationales, des Championnats d'Europe et du Monde	10
d) Compétitions organisées exclusivement hors du territoire français	11
e) Accueil d'une compétition par une ligue autre que celle du club organisateur	11
f) Convention d'organisation avec un partenaire	11
g) Compétitions dotées d'un certain montant de prix	11
h) Organismes non-membres de la FFVoile – Convention	11
i) Organisation sur Voies Navigables de France	11
j) Compétition avec médecin référent et médecin de course	12
V. SAISIE D'UNE COMPÉTITION AU CALENDRIER : LES POINTS CLÉS	12
1. GRADATION DES ÉPREUVES	12
a) Objectif	12
b) Les Grades "Sportifs"	12
c) L'affichage du Grade (seul déterminant du niveau sportif)	12
d) Le Grade maximum d'accès	13
e) La Gradation et les Règlementations Spéciales Offshores (RSO)	13
VI. LA PROTECTION DES COMPÉTITIONS ET/OU ÉPREUVES	14
VII. ÉCHEANCIER CALENDRIER FÉDÉRAL	14
VIII. ARBITRAGE	14
IX. NORMALISATION DU CALENDRIER	17
X. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	17
1. Complément d'informations :	17

XI.	CHAMPIONNATS DE TYPE CHALLENGES ET TROPHÉES	17
1.	CHAMPIONNAT DE TYPE "CHALLENGE"	17
a)	Définition	17
b)	Inscrire un challenge au calendrier	18
2.	CHAMPIONNAT DE TYPE "TROPHÉE"	18
a)	Définition	18
b)	Inscrire un trophée au calendrier	18
XII.	TRAITEMENTS DES RÉSULTATS	18
1.	OBLIGATION DE TRANSMETTRE LES RÉSULTATS	18
2.	MESSAGES D'ALERTE	19
3.	PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS DANS LES CLASSEMENTS	19
a)	Nombre minimum d'équipages	19
b)	Délais	19
c)	Épreuves déclarées	19
d)	Épreuves Intersérie/temps compensé et Classement National des Classes et des pratiques	19
4.	CONSÉQUENCES DE LA NON - TRANSMISSION DE RÉSULTATS	19
5.	ANNULATION / INVALIDATION / SUPPRESSION	20
6.	LISIBILITÉ SUR LE CALENDRIER FÉDÉRAL	20
7.	SÉRIES ET GROUPES DE CLASSEMENT	20
8.	"COURSE PAR ÉQUIPE"	20
XIII.	SÉRIES ET GRADES VOILE LÉGÈRE ET HABITABLE	21

Les Classements Fédéraux de la FFVoile (Individuels et Clubs)

Les Classements Fédéraux répondent à deux objectifs phares de la Fédération Française de Voile : « Plus de Voiles sur l'eau » et « 1000 Clubs en bonne santé ». Ils sont plus incitatifs à l'augmentation de la participation des licenciés aux compétitions et encouragent les clubs à se développer autour d'une forte animation sportive de proximité. Jouer le jeu des classements fédéraux contribue ainsi à renforcer la dynamique du club, son projet de structuration sportive et aide à baliser le parcours sportif des pratiquants.

Où trouver les informations ?

Toutes les informations sont accessibles sur l'espace compétition de la FFVoile avec [une page spécialement dédiée aux classements fédéraux](#).

La Procédure Calendrier

La Procédure Calendrier est un document cadre destinée à tous les acteurs du calendrier fédéral. Il est aussi un document pédagogique permettant à chaque acteur de la chaîne sportive de construire la saison sportive depuis le Club, le Comité Départemental et la Ligue, en responsabilisant les personnes qui saisissent le calendrier et aux coureurs de bâtir leur programme sportif.

I. PRÉSENTATION

1. CONTACT

Votre contact à la Fédération Française de Voile :

- Par mail, une adresse unique : calendrier@ffvoile.fr
- Par téléphone : 01 40 60 37 07

Le calendrier fédéral est consultable toute l'année et par tout public sur le site de la FFVoile : [Accéder au Calendrier](#)

Le calendrier officiel 2027 sera mis en ligne au plus tard le 15 décembre 2026. **Pour apparaître à la consultation "Grand Public" sur le site Internet fédéral**

- ✓ L'ensemble des épreuves de Grade 5A, 5B, 5C sera validé et géré par chaque Ligue pour les épreuves qui la concernent, y compris dans le mois qui précède la date de l'épreuve.
- ✓ Toutes les épreuves de grade 4 à W devront être validées par les Ligues, puis par les Pratiques Sportives.

II. LE RESPONSABLE CALENDRIER DE LIGUE – RCL

1. DÉSIGNATION

Le Responsable Calendrier est désigné par le Président de chaque Ligue, il siège au sein de la Commission Sportive de la Ligue. Il est identifié sur la fiche d'information de la Ligue sur le site FFVoile : [Y accéder](#)

Nous invitons toutes les ligues à vérifier qu'un Responsable Calendrier unique soit identifié, avec la possibilité d'un RCL pour l'Habitable et d'un RCL pour la Voile Légère.
Les Pratiques Sportives reviendront vers les ligues qui auront plusieurs RCL désignés, afin qu'elles fassent leur choix.

2. IDENTIFICATION

Tout nouveau Responsable Calendrier de Ligue doit demander **un identifiant et mot de passe** à la [FFVoile](#) qui lui permettra d'intervenir sur le calendrier de sa Ligue.

3. COORDINATION AVEC LE NIVEAU NATIONAL

Le Responsable Calendrier de Ligue est le coordinateur entre la Ligue et le Groupe National Calendrier de la Fédération Française de Voile. Il reste l'interlocuteur direct des Pratiques Sportives pour étudier et décider des évolutions et modifications possibles dans le choix du club, du support, des dates, du grade, etc. ...

4. ORGANISATION DU CALENDRIER

Fondamental

Le Responsable Calendrier de Ligue prépare l'organisation du calendrier de la Ligue en liaison avec les Clubs, les délégués de Classe, les Classes et la Commission Sportive de sa Ligue.

Il doit veiller à la meilleure répartition spatiale et temporelle des épreuves, dans le respect de l'échéancier et de la saison sportive définie par la FFVoile, à la saisie du calendrier de sa ligue sur le site web de la FFVoile et en conséquence, valider les compétitions saisies par les clubs de sa Ligue. Il a, à sa disposition, un accès via l'interface calendrier qui lui permet de visualiser le calendrier en construction de toutes les ligues. [Se connecter en tant que RCL](#)

5. RÉSULTATS

Le Responsable Calendrier de Ligue veillera également à ce que les clubs aient bien transmis les résultats des épreuves auprès de la FFVoile. De plus, il sensibilisera les clubs à indiquer, via l'interface calendrier, les annulations ou invalidations d'épreuves. Il sera destinataire des messages d'alerte pour non-transmission des résultats (cf. [XI 2 Messages d'alerte](#)).

6. MÉDIATEUR

Le rôle de médiateur et de régulateur du Responsable Calendrier de Ligue est un rôle majeur dans l'établissement de l'ensemble du calendrier. En effet, seule une personne ayant la vision générale d'épreuves se déroulant sur le même plan d'eau ou un même territoire, peut proposer des arbitrages cohérents, afin d'éviter les télescopes d'épreuves ou des concurrences malheureuses.

7. UNIQUE INTERLOCUTEUR

Si la Ligue délègue à plusieurs spécialistes la construction du calendrier, les Pratiques Sportives Habitable et Voile Légère & Glisse ne doivent avoir, comme seul interlocuteur, que le Responsable Calendrier identifié par chaque Ligue pour la Voile Légère et/ou l'Habitable. Nous ne prendrons en compte aucune proposition venant d'une autre personne.

III. LE RESPONSABLE CALENDRIER DU CLUB – RCC

1. DÉSIGNATION

Le Président du club désigne un Responsable Calendrier du club.

Nous invitons chaque Président de Club à enregistrer, sur la base fédérale, le responsable calendrier du Club en lui donnant les droits nécessaires pour qu'il puisse se connecter sur le calendrier.

[Accéder à gérer votre structure](#)

2. ORGANISATION DU CALENDRIER

Le Responsable Calendrier du club doit veiller au respect de l'échéancier et de la saison sportive définis par la FFVoile et des directives de sa ligue concernant les régates de grade 5A, 5B et 5C, ainsi qu'à la saisie du calendrier de son club sur le site web de la FFVoile.

3. LE RCC : INTERLOCUTEUR DU RESPONSABLE CALENDRIER DE LA LIGUE

Le Responsable Calendrier de Ligue recevra quotidiennement un mail lui indiquant la liste des épreuves qui ont été saisies par les clubs de la ligue concernée, dans les dernières 24 heures. Le responsable calendrier de Ligue pourra entrer en contact avec les responsables calendriers de club s'il souhaite de plus amples informations.

IV. LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

1. PRÉAMBULE

Conformément au [Règlement technique des pratiques sportives compétitives](#) de la FFVoile ([art.I.4.1](#)) consultable sur le site de la FFVoile, l'inscription au calendrier de la FFVoile est obligatoire pour toutes compétitions et manifestations nautiques.

Une compétition est une manifestation nautique sportive. Le club prévoit d'y accueillir, un ou plusieurs types de bateaux (série ou intersérie) définis par les codes bateaux.

Pour préciser ces types de bateaux, le club saisit dans la compétition une ou plusieurs épreuves, correspondant chacune à un code bateau (série ou intersérie) attendus.

Saisir une épreuve avec le code bateau Intersérie ouvre la possibilité d'accueillir divers bateaux et de les faire naviguer ensemble. Chaque épreuve courue devra faire l'objet d'une transmission de résultats auprès de la FFVoile.

L'inscription au calendrier des épreuves permet, non seulement, aux clubs organisateurs de se conformer aux obligations légales, mais également aux coureurs d'accéder à l'information et programmer ainsi leur saison sportive.

Les épreuves (code bateau) non inscrites au calendrier ne pourront pas l'être a posteriori et ne pourront par conséquent pas recevoir de résultats.

Il est important que les clubs organisateurs revisitent leur calendrier en tout début d'année suite à la période de validation de la FFVoile qui se déroule en fin d'année n-1. De même, il est recommandé de vérifier ce calendrier en cours d'année afin de mettre en adéquation le calendrier et l'évolution des pratiques et/ou des préinscriptions.

Pour vous aider dans l'organisation de vos épreuves, la FFVoile a édité [un guide « organiser vos régates de clubs »](#) qui vous donne les éléments essentiels de l'organisation d'une régate. Même s'il est ciblé régate de club, il reste valable pour toutes les régates à

des échelles différentes.

2. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

En complément des documents de référence énumérés au point [VIII](#), l'organisateur ayant inscrit une compétition au calendrier s'engage à respecter les points suivants :

- ✓ **Être unique et clairement identifié** au sens de l'arrêté du 3 mai 1995 modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 relatif aux manifestations nautiques en mer : Article 1 alinéa 3, ou du règlement de police pour les eaux intérieures
- ✓ L'échéancier mis en place pour l'inscription d'une compétition ;
- ✓ Déclarer la compétition à l'Administration compétente ;
- ✓ Demander l'autorisation (pour un organisateur non - membre de la FFVoile) de la compétition à la FFVoile si les dispositions de l'Article L 331-5 du Code du Sport lui sont applicables ;
- ✓ Éditer l'Avis de Course, il est recommandé de le diffuser au moins 2 mois avant la compétition pour les grades 4 à W, et un mois pour les autres régates.

Conformément au règlement sportif et à la prescription fédérale faite à la RCV 25.1, l'utilisation des documents avis de course et instructions de course types est obligatoire pour les compétitions de grade 5 et 4 : [Accéder aux documents types](#).

Ces documents types permettent d'éditer simplement et rapidement un avis de course ou des Instructions de Course en quelques minutes sans rien oublier dans les champs identifiés. C'est une vraie aide.

Il est recommandé de mettre le lien direct vers la page avis de course du club dans la rubrique informations de la régate, lors de la saisie au calendrier.

- ✓ Saisir et adresser à la FFVoile, dès la fin de la compétition (via Score), tous les résultats des épreuves courues en inscrivant la totalité des équipiers par leur numéro de licence, et en indiquant les supports pour les épreuves interséries.
- ✓ Annuler toute épreuve qui ne sera pas courue, ou invalider, dès la fin de l'épreuve, celle qui n'a pas pu être courue ou validée quel qu'en soit le motif via l'interface de gestion du club.

3. CAS PARTICULIERS

a) **Compétition à Direction de Course au Large**

Selon la nature des compétitions, leur durée, leur parcours, le type de bateaux utilisés, la difficulté et les conditions prévisionnelles de déroulement, certaines compétitions nécessitent la présence d'un Directeur de Course au Large.

Pour les épreuves Habitable et Voile Tradition, la réglementation en vigueur des compétitions à Direction de Course au Large ne vous permet d'ajouter une épreuve que dans le seul cas où votre parcours ne comporte qu'une étape ou une course de moins de 150 milles. Dans le cas contraire, contacter les Pratiques Sportives – habitable@ffvoile.fr.

Pour plus d'informations, télécharger le [Règlement des Directeurs de Course au Large](#)

b) **Procédure pour déclarer une nouvelle compétition de Course au Large au calendrier de la FFVoile ou pour modifier les dates d'une compétition de Course au Large existante**

Tout organisateur de compétition de Course au Large de grade 3 ou supérieur nécessitant l'habilitation d'un Directeur de Course au Large doit déclarer - auprès de la FFVoile, toute création de course ou modification de programmation d'une compétition existante **au minimum 18 mois** avant le début de l'année où la course aura lieu.

Toutefois, pour des circonstances exceptionnelles, la FFVoile se réserve le droit de déroger à cette règle.

c) **Modalités d'inscription au calendrier de la FFVoile des épreuves internationales, des Championnats d'Europe et du Monde**

Tout out organisateur, classe ou club doit informer la FFVoile avant toute démarche auprès d'une classe internationale pour demander l'organisation d'un championnat du monde, d'un championnat d'Europe ou une épreuve internationale en contactant : grandesepreuves@ffvoile.fr

Tout championnat international organisé en France doit recevoir l'aval du Bureau Exécutif de la FFVoile. Les structures qui souhaiteraient organiser ce type d'épreuve en France sont tenues de compléter le dossier téléchargeable sur le lien ci-après : [Dossier Organisation Championnat du Monde ou d'Europe](#).

Pour tout complément d'information vous pouvez adresser un mail à grandesepreuves@ffvoile.fr et consulter la [décision du Bureau Exécutif du 23 mars 2018](#) (voir point 2.9.2 & annexe 1).

d) Compétitions organisées exclusivement hors du territoire français

Les compétitions organisées, soit directement par des structures membres ou organes déconcentrés de la FFVoile, soit en collaboration avec ces derniers, soit exclusivement par des clubs étrangers, et se déroulant exclusivement hors du territoire français ne peuvent être inscrites au calendrier de la FFVoile. Par contre, elles peuvent, au cas par cas sur proposition de la structure membre, apparaître au calendrier de la FFVoile en tant qu'épreuve internationale (IE) organisée à l'étranger.

L'organisation de telles compétitions nécessite obligatoirement l'accord préalable de la Fédération du territoire concerné (dans l'hypothèse où la structure membre participe directement ou indirectement à l'organisation), dans le respect de ses règlements, et le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur relatifs à l'organisation de manifestations nautiques du pays concerné. Ces compétitions seront éventuellement inscrites au calendrier officiel de la Fédération du territoire concerné.

NB : L'organisation par une structure membre de la FFVoile d'une compétition à l'étranger nécessite l'obtention d'une extension de la garantie d'assurance en Responsabilité Civile devant être conforme aux besoins exigés par la réglementation du pays concerné.

e) Accueil d'une compétition par une ligue autre que celle du club organisateur

Lorsqu'une compétition est organisée par un club sur un plan d'eau situé en dehors de sa propre ligue, le "RCL Ligue d'accueil" devra notifier clairement son accord ou désaccord pour accueillir cette compétition sur ledit plan d'eau. Le "RCL Ligue d'origine" aura une visibilité sur cet avis.

Nous recommandons néanmoins au club organisateur ou à sa ligue de prendre contact avec la ligue d'accueil pour fournir toutes les informations nécessaires afin que le RCL de la ligue d'accueil puisse valider la compétition.

Description de la procédure :

Si le plan d'eau n'est pas situé dans la ligue du club organisateur, le club organisateur doit obligatoirement indiquer la ligue d'accueil lors de la saisie de la compétition sur le calendrier.

Le "RCL Ligue d'accueil" recevra automatiquement un mail d'information. Il devra, via l'interface calendrier, valider ou refuser l'accueil de cette compétition dans sa ligue.

Un refus pourra toujours être modifié. Une validation pourra être modifiée dans les 3 heures suivant l'avis. Au-delà de ces 3 heures, si nécessaire, le "RCL Ligue d'accueil" devra adresser une demande à la FFVoile via le mail dédié au calendrier.

[voir mode d'emploi](#)

Le "RCL Ligue d'origine" ne devra pas valider ladite compétition tant que le "RCL Ligue d'accueil" n'aura pas donné un accord favorable.

Lorsque l'accueil de la compétition n'est pas accepté par le "RCL Ligue d'accueil", le club organisateur qui souhaiterait organiser la compétition sur un autre plan d'eau, devra créer une nouvelle compétition.

f) Convention d'organisation avec un partenaire

Conformément aux dispositions des Règles de Course à la Voile de World Sailing, dans le cas d'une organisation par un organisme non-membre de la FFVoile, une convention d'organisation conjointe avec un membre de la FFVoile doit fixer les conditions d'organisation précisant notamment les obligations respectives des deux parties et la désignation de L'ORGANISATEUR UNIQUE auprès des autorités maritimes : [accéder à la Convention d'Organisation Conjointe type](#).

Une copie de la convention dûment signée devra être adressée à la FFVoile.

g) Compétitions dotées d'un certain montant de prix

Les compétitions remettant des prix en nature ou en espèce d'un montant supérieur à 15000€ (quinze mille euros) nécessitent une validation de la FFVoile pour officialiser leur inscription au calendrier.

Pour cela, les organisateurs doivent contacter directement le service des pratiques sportives (dps@ffvoile.fr) pour informer la FFVoile des enjeux de l'évènement.

(cf [Règlement technique des pratiques sportives compétitives](#))

h) Organisateurs non-membres de la FFVoile – Convention

Conformément aux dispositions de l'article L 331-5 et l'article A 331-1 du Code du Sport, les organisateurs d'une compétition ouverte aux licenciés de la FFVoile donnant lieu à une remise de prix en argent ou en nature supérieure à 3000€ (trois mille euros), qui ne sont pas membres de la Fédération, doivent obtenir l'autorisation de la FFVoile.

Cette autorisation est demandée au moins trois mois avant la date fixée pour le déroulement de la manifestation. Elle est subordonnée notamment à la conclusion d'une convention entre l'organisateur et la FFVoile.

Pour cela, les organisateurs doivent contacter directement le service des pratiques sportives (dps@ffvoile.fr) pour informer la FFVoile des enjeux de l'évènement.

i) Organisation sur Voies Navigables de France

Le protocole d'accord VNF/CNOSF relatif à la pratique des sports nautiques sur les voies navigables intérieures s'impose à tous. Les Clubs pratiquant sur Voies Navigables de France doivent inscrire toutes leurs épreuves, y compris les épreuves de Grade 5A 5B et 5C, pour le 1^{er} janvier de l'année concernée car la FFVoile doit fournir au CNOSF la liste de ces épreuves avant le 31 janvier.

VNF demande désormais à la FFVoile de fournir les points kilométriques correspondant au plan d'eau autorisé de chaque club qui

navigue sur les voies navigables de France. C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé de renseigner cette information pour votre structure :

Mode d'emploi : Connectez-vous dans [L'Espace Club](#), Gestion de votre structure puis Informations Structures, cocher la case : "la zone de navigation est sous la Juridiction VNF". Une petite fenêtre s'ouvre alors et vous permet de renseigner le plan d'eau selon la dénomination VNF et d'indiquer les Points Kilométriques correspondant à votre plan d'eau autorisé.

Les clubs concernés doivent toujours transmettre leurs épreuves à la représentation locale de VNF pour le 15 février. Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à consulter le site [Voies Navigables de France](#).

j) **Compétition avec médecin référent et médecin de course**

Doit être en conformité avec l'annexe 5 du [Règlement Médical](#)

V. **SAISIE D'UNE COMPÉTITION AU CALENDRIER : LES POINTS CLÉS**

Il existe un [guide pour la saisie et la validation des épreuves à l'attention des RCC et des RCL](#) : vous y trouverez un certain nombre d'éléments pour bien saisir vos régates au calendrier FFVoile.

Dans ce guide, les points suivants sont particulièrement remarquables :

1. **GRADATION DES ÉPREUVES**

a) **Objectif**

L'objectif de cette Gradation est :

- ✓ De classer les événements organisés par la FFVoile **en fonction du niveau sportif des épreuves**
- ✓ De permettre à tout pratiquant licencié, **de tout âge et de toute pratique, d'être classé aux Classements National et Régional Individuels Fédéraux, aux classements de classe ou de pratique et de participer aux classements de son club dans le Championnat de France des Clubs.**

b) **Les Grades "Sportifs"**

- **Grade W** : Championnats du Monde de Classe Olympique, Match Race, Classes "Haut Niveau" Habitable¹, Funboard, Wingfoil, paravoile et Kiteboard.
- **Grade 1** : Épreuves "majeures" à participation internationale, en Voile Olympique, Match Racing, Classes "Haut Niveau" Habitable¹, Funboard, Kiteboard et Paravoile.
- **Grade 2** : Épreuves à participation internationale de Voile Légère², Match Race et Habitable¹, et Championnats de France Elite
- **Grade 3** : Championnats de France des Classes, Championnats de France de Pratiques et Championnats de France Minimes et Espoirs
Épreuves "majeures" à participation nationale ou internationale en Voile Légère², Match Race et Habitable¹
- **Grade 4** : Championnats de France Entreprise, Championnats de France National 2 et Championnats de France des Fédérations affinitaires.
Épreuves à participation nationale, internationale ou regroupant plusieurs Ligues d'un niveau sportif supérieur aux Grades 5A – 5B et 5C, en Voile Légère², Match Race, et Habitable¹.
- **Grades 5A – 5B et 5C** : Épreuves dédiées aux coureurs de clubs, de départements ou bassins et d'une ou plusieurs Ligues dont le niveau sportif est inférieur au grade 4, en Voile Légère, Match Race et Habitable¹.
- **Les Grades 5A – 5B et 5C** doivent permettre la promotion de la pratique compétitive conviviale, du plan local au plan régional, en Voile Légère², Habitable¹ et Match Race.

Rappel : les épreuves de grade 5C en Dériveur et Multicoque ne pourront pas être saisies en monotype. Seuls les codes bateaux autorisés : Intersérie, Flotte Co. seront disponibles lors de la saisie calendrier.

Les dispositions de saisie du calendrier fédéral permettent aux Clubs, CDV, Ligues, après une saisie globale du calendrier dans le deuxième semestre de l'année "n-1", d'harmoniser la politique sportive d'une région en ayant la possibilité d'inscrire ensuite toute l'année "n" quelques compétitions supplémentaires en grade 5A – 5B et 5C et de gérer les évolutions de celles déjà inscrites.

Pour une bonne construction et harmonisation du calendrier sportif, il est important que chacun produise ses meilleurs efforts pour inscrire les grades 4 et 5A, et opérer les arbitrages qui s'imposent avant le **14 octobre 2026** permettant ainsi aux ligues de pouvoir valider et construire la suite du calendrier.

¹ Habitable : comprend la Voile Tradition

² Voile Légère : VRC, Quillards Voile Légère, Dériveurs, Multicoques, Windsurf, Funboard, Kiteboard.

c) **L'affichage du Grade (seul déterminant du niveau sportif)**

Chaque compétition inscrite au calendrier FFVoile est constituée d'une ou plusieurs épreuves. Le dispositif de Gradation s'applique

à chacune des épreuves de chaque compétition.

Dans le cas d'une compétition constituée de plusieurs épreuves dont le niveau sportif est différent, chacune d'elles sera gradée à des niveaux différents, mais le Grade de la compétition sera unique : celui de l'épreuve au Grade le plus élevé.

d) Le Grade maximum d'accès

L'attribution d'un Grade maximum d'accès pour chaque série et classe en Voile Légère et Habitable¹ sera définie par la FFVoile en fonction du "niveau sportif" reconnu en France et à l'international de chaque série et classe. Cette attribution sera un guide pour les clubs organisateurs de compétitions, leur permettant de connaître le niveau sportif maximum auquel peut prétendre chaque série ou classe. (cf. § XII)

e) La Gradation et les Règlementations Spéciales Offshores (RSO)

Pour toute inscription au calendrier FFVoile de compétition et/ou d'épreuve en "Voile Habitable" et "Voile Tradition", et pour tous les Grades, il est recommandé de préciser la catégorie des RSO si l'organisateur souhaite ou a l'obligation de les utiliser (RSO 0,1,2). Le groupe RSO de la FFVoile valide les catégories RSO pour les compétitions/épreuves nécessitant un Directeur de Course au Large.

2. PRATIQUE ET CODES BATEAUX

C'est le choix de la « pratique » qui ouvre ensuite les codes bateaux correspondants. Pas de difficultés particulières sur cette partie, hormis pour les régates en intersérie !

Plus d'infos dans le [guide de saisie](#)

Petits rappels :

- Pour l'organisation d'une compétition basée sur des records de vitesse (dans ce cas, choisir comme pratique « Vitesse », peu importe le type de support.)
- Pour l'organisation d'une compétition habitable en intersérie Multicoque : la FFVoile reconnaît uniquement le code bateau M2K, correspondant à la jauge Multi 2000.
- Pour les épreuves de Match Racing, utilisez le code bateau correspondant au support de la compétition (exemple pour une compétition de Match Racing en J80, sélectionnez J80). La notion de Match Race est indiquée dans le format de course (cf. 5. FORME ci-dessous). Le code Bateau MR (Match Race) ne doit être utilisé que pour les épreuves de Match Race sur un support qui n'a pas de code bateau correspondant dans le système informatique de la FFVoile.

3. LA CASE BATEAUX FOURNIS

A cocher pour l'organisation d'une compétition :

- En flotte partagée (plusieurs équipages se partagent un bateau fourni),
- En flotte collective (chaque équipage a son propre bateau fourni),
- Le club propose la mise à disposition ou la location de quelques bateaux sur une régate ouverte à tous

Ainsi, cette offre sera mise en valeur dans le calendrier FFVoile.

➔ Pour la flotte partagée, indiquer dans la case « Forme », la spécificité de votre compétition.

4. CODES DE PARTICIPATION

La définition du code de participation est IMPORTANTE parce qu'elle permet de connaître l'origine des participants sans la limiter. Ces codes définissent une tendance de participation sans restriction. Tous les licenciés FFVoile doivent pouvoir être accueillis et classés sur les épreuves dans la limite de l'Admissibilité de l'avis de course. Le code de participation ne définit pas le niveau sportif de l'épreuve contrairement aux grades.

Les codes de participation à votre disposition sont :

- **Code CL** : Praticants de Clubs
- **Code D** : Praticants de Départements
- **Code L** : Praticants de Liges
- **Code IL** : Praticants de l'inter région,
- **Code N** : Praticants de l'ensemble du territoire

Codes spécifiques pour les Championnats de France pour lesquels l'origine des participants peut être multiple :

- **FC** : Championnat de France de Classe
- **FP** : Championnat de France de Pratique
- **FE** : Championnat de France Élite
- **FJ** : Championnat de France Jeune
- **FA** : Autres championnats de France (ex : UNSS)

Toutes les épreuves sont susceptibles d'accueillir des étrangers conformément au [Règlement technique des pratiques sportives](#)

[compétitives](#). Si tel n'est pas le cas, le club devra le mentionner dans l'avis de course.

L'utilisation du code IN est réservée aux championnats internationaux se déroulant en France et ayant reçu la validation des instances fédérales ou à certaines épreuves internationales reconnues à forte participation étrangère.

La Fédération Française de Voile ne saurait accepter ou soutenir aucun recours sur les règles de classes / jauges, les systèmes de handicap ou les systèmes de classement dont les éléments ne lui sont pas connus.

5. [FORME](#)

La forme sert à indiquer le type de parcours ou de course. A l'exception de la flotte partagée :

Dans ce cas, indiquer si la compétition se déroule en :

- Flotte partagée – forme Match-racing → choisir du match-racing,
- Flotte partagée (avec plus d'équipes que de bateaux disponibles : cela indique aux concurrents qu'ils devront faire des rotations pendant la régate.)

Dans le cas des championnats régionaux (regroupant plusieurs régates du calendrier) indiquer → trophée (cf. XI.2.)

6. [ARBITRAGE](#)

Pour permettre de calibrer correctement l'équipe d'arbitrage il est important de renseigner :

- Le nombre de zone de course
- S'il y aura une demande de jugement direct avec application de l'annexe UF (Umpiring Flotte)
- Si vous souhaitez un jury sans appel conforme à l'annexe N des RCV

VI. [LA PROTECTION DES COMPÉTITIONS ET/OU ÉPREUVES](#)

Il ne pourra pas être organisé en France, au même moment ou juste avant ou juste après, de compétition et/ou épreuve "**Concurrente**" à une compétition et/ou épreuve "**Protégée**" (compétitions de Grade W, 1,2 et 3 et notamment les Championnats de France).

La notion de "**Concurrente**" étant définie par : la même série, classe ou épreuve intersérie de la même pratique, la même résonnance médiatique, le même Grade ainsi que 2 Grades inférieurs.

Nous vous **rappelons** qu'en cas de "**Concurrence**" de compétitions et/ou épreuves de grades 5A, 5B et 5C à une même date, il appartient au Président de Ligue, par l'intermédiaire du Responsable Calendrier, de négocier avec les clubs en cause avant de valider l'inscription de la compétition et/ou de l'épreuve sur le calendrier.

VII. [ÉCHÉANCIER CALENDRIER FÉDÉRAL](#)

Très important : La période de validation par la FFVoile, notamment pour les épreuves de grade 4 et plus, s'étend de mi-novembre n-1 à la fin de l'année n-1.

Les organisateurs doivent revisiter leur calendrier au mois de janvier de l'année n afin de vérifier la validation de leurs épreuves faite par la FFVoile, tant vis-à-vis des grades que des codes bateaux retenus.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le déroulement de l'épreuve concernée.

Il est également conseillé aux organisateurs de vérifier régulièrement les épreuves inscrites afin de mettre en adéquation le calendrier fédéral avec l'évolution de la pratique en cours d'année ou l'état des préinscriptions aux régates. Cf. l'échéancier ci-dessous ou [télécharger](#).

VIII. [ARBITRAGE](#)

Les épreuves, selon leur grade, devront avoir des arbitres nationaux, régionaux ou de club. Le détail est donné dans le règlement des pratiques sportives compétitives.

Leur désignation se fait via l'[interface de gestion](#) avec 2 options :

- Lorsqu'un arbitre postule pour une compétition, une notification est envoyée à l'organisateur. Deux options sont alors possibles en mettant :
 - avis favorable : applicable pour les régates jusqu'au grade 4.
 - non retenu : l'arbitre est informé qu'il n'a pas été retenu, ce qui le libère et lui permet de postuler sur d'autres compétitions.

Il est également possible d'envoyer une invitation à un arbitre via l'interface. L'arbitre peut alors l'accepter ou la refuser.

Pour les grades 5 la CRA désigne officiellement l'arbitre. Pour les grades 4, 3, 2, 1 et W, c'est la CCA via la commission de désignations qui les nommera officiellement.

Pour les régates 5C, les arbitres de club seront désignés automatiquement s'il y a avis favorable du club et de l'arbitre (sans action de la CRA).

Les commissaires aux résultats seront désignés automatiquement s'il y a avis favorable du club et du commissaire jusqu'au grade 4 (sans action de la CRA ou de la CCA).

GRADES	QUI	ACTIONS	ANNEE 2026					ANNEE 2027						
			juil-26	août-26	sept-26	oct-26	nov-26	déc-26	janv-27	févr-27	mars-27	avr-27	mai-27	juin-27
5A-5B-5C	Clubs	Création:	Dès juillet 2025 - Puis toute l'année si le délai est respecté*								Période importante pour mise à jour - notamment des REGATES D'ETE			
		Modification:	Toute l'année si non encore validée par la Ligue et respect du délai *											
	Ligues	Création:				A partir du 14/10/26 puis toute l'année								
		Modification:												
	FFV	Création:	Sans action											
Modification:														
4-3-2	Clubs	Création:	Dès juillet au 05/10/25											
		Modification:	De juillet au 05/10/25 si non encore validée par la Ligue ni la FFVoile											
	Ligues	Création:				Du 06/10 AU 10/11/26								
		Modification:												
	FFV	Création:				Validation et modification à partir du 19/11/26								
Modification:														
1-W	Clubs													
	Ligues													
	FFV		Inscription et validation											

Texte de référence « arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer : Article 6 »

- Délai de création : 30 jours avant le début de la compétition.
 - o Grade 5A, 5B, 5C : 30 jours avant la date de la nouvelle épreuve
 - o Grade 4 – 3 - 2 : 30 à 60 jours avant la date de la nouvelle épreuve
- Délai de modification (de club, de dates, de support) :
 - o Grade 5A, 5B, 5C : 30 jours avant la date de la nouvelle épreuve
 - o Grade 4 – 3 - 2 : 30 à 60 jours avant la date de la nouvelle épreuve
- Délai de remplacement (épreuve à reporter, non courue faute de vent ou intempéries...) :
 - o Grade 5A, 5B, 5C : 15 jours avant la date de la nouvelle épreuve
 - o Grade 4 – 3 - 2 : 30 à 60 jours avant la date de la nouvelle épreuve

Les demandes de créations ou modifications hors délais doivent être transmises par le club organisateur au Responsable calendrier de Ligue à l'aide du formulaire en annexe.

Attention sur les plans d'eau intérieurs les délais de demande d'autorisation de manifestation nautiques sont différents.

IX. NORMALISATION DU CALENDRIER

En collaboration avec les classes et séries, les Pratiques Sportives ont défini la saison sportive de l'année représentée dans le tableau ci-après. Différents critères ont été pris en compte pour l'élaboration de cette saison sportive, notamment :

- ✓ Des périodes pour l'inscription au Calendrier Fédéral des épreuves de Grades 4 à code de participation IL et N ont été réservées ;
- ✓ Les dates d'épreuves telles que celles de Championnats de France ou d'épreuves de grades W 1, 2 et 3 ont été protégées ;
- ✓ Pour chaque date de compétition et/ou épreuve de grade 4 (IL) pour une Série ou Classe, il est fortement recommandé de répartir plusieurs épreuves équitablement sur le territoire afin de limiter le plus possible les déplacements.
- ✓ Les évolutions concernant l'environnement, le Plan Carbone, et plus précisément tout ce qui touche au Développement Durable. Il nous faut donc réduire le nombre et la distance dans nos déplacements. Nous serons très vigilants pour l'application de ces recommandations internationales.

[Télécharger la structuration horizontale 2027](#)

NB : Le tableau Normalisation sera mis régulièrement à jour jusqu'à fin 2024 en fonction des informations qui nous parviendront régulièrement. Pensez à le consulter régulièrement, merci.

X. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Vous pouvez consulter les documents de référence sur le site internet de la FFVoile :

- ✓ [Règlement technique des pratiques sportives compétitives de la FFVoile](#)
- ✓ [L'Avis de Course type et Instructions de courses types](#)
- ✓ [Le règlement des Directeurs de course au large](#)
- ✓ [Règlementations Spéciales Offshore](#)
- ✓ [Règlement de publicité](#)

1. Complément d'informations :

- ✓ Pour information, le Calendrier des Vacances Scolaires est consultable sur le site Internet du Ministère de l'Éducation Nationale : [Y accéder](#) (Les dates de vacances de la Toussaint ne sont pas encore connues au moment de la diffusion de cette procédure).
- ✓ Des outils d'aide à la mise en place des Règles d'Introduction à la Régate ont été réalisés par la Commission Centrale d'Arbitrage : [Y accéder](#)

- Les [Règles d'Introduction à la Régate](#)
- L'avis de course type des Règles d'Introduction à la Régate
- La Fiche course type des Règles d'Introduction à la Régate
- Le mode d'emploi des Règles d'Introduction à la Régate

Les Règles d'Introduction à la Régate sont applicables sur les compétitions de grade 5 (A B ou C), avec possibilité de dérogation pour les grades supérieurs, sur décision de la Commission Centrale d'Arbitrage, en concertation avec les départements sportifs concernés. Idéales dans le cadre d'une pratique conviviale, particulièrement adaptées aux jeunes ou aux débutants, elles s'inspirent des principales règles de route et de priorité des Règles de Course à la Voile. Leur application est possible dès lors qu'un arbitre (de club, régional ou national) est identifié sur la compétition ; celui-ci assure alors la coordination des observateurs présents sur l'eau.

➔ Infos complémentaires : [Prise en charge des frais des arbitres](#)

XI. CHAMPIONNATS DE TYPE CHALLENGES ET TROPHÉES

Ou cas des régates se déroulant sur plusieurs week-ends se succédant

1. CHAMPIONNAT DE TYPE "CHALLENGE"

a) **Définition**

Un challenge est une compétition dont les courses se déroulent sur des journées ou des périodes se succédant (plusieurs week-ends par

exemple) et donnant lieu à un classement général final (à l'issue de l'ensemble des journées ou périodes).

b) Inscrire un challenge au calendrier

Il faut créer une seule compétition et lui donner "l'intitulé" du Challenge. Il ne faut pas créer les compétitions intermédiaires.

Saisie des dates :

- Début : 1er jour du challenge
- Fin : dernier jour du challenge

Créer autant d'épreuves que de séries admises à courir (code bateau) et ce aux mêmes dates que celles de la compétition.

Informations sur les différentes dates constituant le challenge :

Annonce des différentes périodes ou journées de course : Utiliser l'onglet "infos complémentaires" pour préciser ces différentes dates.

Envoi des résultats via SCORE :

C'est une régates normale, le résultat de chaque course est saisi. Pour faire un classement du jour, possibilité de désactiver provisoirement les courses précédentes.

Durant ce challenge, le club organisateur peut charger les résultats qui seront considérés par la FFVoile comme provisoires. A la fin du challenge, le classement général de chaque épreuve doit être transmis à la FFVoile par le club organisateur. Seul le classement général final sera pris en considération par la FFVoile pour le classement national des coureurs.

2. CHAMPIONNAT DE TYPE "TROPHÉE"

a) Définition

Un trophée est constitué de plusieurs compétitions, dont chaque résultat final est pris en compte par la FFVoile pour le classement national des coureurs. Le club organisateur peut cumuler les différents classements pour établir un classement général final du trophée. Ce classement général final du trophée pourra être envoyé à la FFVoile mais ne sera pas pris en compte par la FFVoile pour le classement national des coureurs et les championnats de France des clubs.

b) Inscrire un trophée au calendrier

Il faut créer pour chaque période ou journée de course, une compétition et lui donner "l'intitulé" du Trophée. Il ne faut pas créer qu'une seule compétition.

Saisie des dates pour chaque compétition :

- Début : 1er jour de chaque compétition du trophée
- Fin : dernier jour de chaque compétition du trophée

Pour chaque compétition du trophée, créer autant d'épreuves que de séries admises à courir (code bateau). Et mettre « trophée » dans la forme.

Attention de bien saisir le trophée avant le début de la première régates.

Informations sur les différentes dates constituant le Trophée :

Pas nécessaire puisque chaque compétition définit chaque période de course.

Résultats :

Le classement de chaque compétition sera envoyé à la FFVoile pour servir de classement provisoire du Trophée.

Vigilance : bien paramétrer de la même façon toutes les compétitions/épreuves du trophée (mêmes séries, même catégories d'âge).

XII. TRAITEMENTS DES RÉSULTATS

1. OBLIGATION DE TRANSMETTRE LES RÉSULTATS

La transmission à la FFVoile des résultats contrôlés et validés par le Président du Comité de Course via le logiciel Score est de la responsabilité de l'organisateur. Le Responsable Calendrier de Ligue veillera à la transmission des résultats.

Devoir des organisateurs vis-à-vis des licenciés et de l'information.

Tout licencié doit retrouver ses résultats pris en compte dans l'ensemble des classements fédéraux : Classement Individuel Fédéral National ou Régional, Classement National des Classes et des Pratiques, Classement OSIRIS Habitable par façade (licenciés et bateaux/skipper) et Championnat de France des Clubs.

L'information concernant les résultats doit être disponible à toutes les personnes intéressées, dès la fin des compétitions.

En conséquence, pour conserver aux classements leurs caractères ludiques et compétitifs, il est impératif que l'ensemble des résultats soit transmis à la FFVoile dans un minimum de temps et que tous les équipiers soient inscrits par leur numéro de licence.

Le logiciel SCORE, mis gratuitement à disposition par la Fédération Française de Voile, est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://score.ffvoile.fr/login>
Disponible depuis le début de l'année 2025, SCORE est en constante évolution. Il est possible de suivre les mises à jour sur la [page dédiée](#).
Pour bien prendre en main le logiciel, il est vivement recommandé de se rapprocher des [formateurs de votre ligue](#), qui proposent des formations adaptées.
Vous retrouverez toutes les informations utiles sur SCORE [ici](#).

FREG N'EST PLUS MIS A JOUR ET ENTRETENU DEPUIS JUIN 2026.

2. [MESSAGES D'ALERTE](#)

Un système d'alerte pour non-réception de résultats sous forme de mail sera adressé à chaque club organisateur après chaque épreuve, à savoir :

1. **Alerte à 3 jours** : avertissement, au-delà d'un délai de 30 jours, les résultats ne seront plus pris en compte dans les classements fédéraux par la FFVoile (mail adressé au Club organisateur et Président CC + Président de Ligue + RCL)
2. **1er rappel à 15 jours** (mail adressé au Club organisateur + Président CC + Président CRA +Président de Ligue + RCL)
3. **2ème et dernier rappel à 23 jours** (mail adressé au Club organisateur + Président CRA +Président de Ligue + RCL)
4. **Dernier message après 30 jours**, nous sommes au regret de vous informer que les résultats ne sont plus pris en compte dans les classements fédéraux pour cause de délai de transmission dépassé. (mail adressé au Club organisateur + Président de Ligue + RCL)

3. [PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS DANS LES CLASSEMENTS](#)

a) **Nombre minimum d'équipages**

Pour que les résultats puissent être pris en compte dans les Classements Fédéraux CNIF, CRIF, CNI, les épreuves devront respecter le nombre minimum de 5 classés suivant : (cf. [décision minima](#) – [décision classements](#))

Les compétitions de Grade W, 1, 2, les compétitions de Match Racing et la Course par Equipe (tout Grade), les Championnats de France "F" "FP" (cf. V.2.a), et les compétitions inscrites au tableau des épreuves de la Division Internationale pour le Classement National Individuel Fédéral ne sont pas concernées par cette règle.

b) **Délais**

Après 30 jours, les résultats non - transmis ne seront plus pris en compte dans les classements fédéraux (cf. messages d'alerte 2). Néanmoins ils seront affichés sur le site fédéral.

c) **Épreuves déclarées**

Seules les épreuves inscrites au calendrier fédéral pourront recevoir des résultats. Aucune épreuve ne pourra être inscrite a posteriori. Pensez à consulter le calendrier régulièrement afin de le mettre à jour.

d) **Épreuves Intersérie/temps compensé et Classement National des Classes et des pratiques**

Les points acquis par les coureurs lors d'une épreuve Intersérie peuvent être pris en compte, selon décision de la classe, dans le Classement des Classes et des pratiques.

4. [CONSÉQUENCES DE LA NON - TRANSMISSION DE RÉSULTATS](#)

1. Toute épreuve de grade W à 4 de l'année "n" pour laquelle l'organisateur de compétitions n'a pas renvoyé à la FFVoile les résultats avant l'établissement du calendrier de l'année "n+1", sera dégradée, après avis du Groupe National Calendrier.
2. Toute épreuve de grade W à 4 de l'année "n" pour laquelle l'organisateur de compétitions a renvoyé à la FFVoile des résultats incomplets, ne pourra pas prétendre à une meilleure gradation et pourra éventuellement être dégradée en fonction de l'avis du Groupe National Calendrier.

5. ANNULATION / INVALIDATION / SUPPRESSION

Pour mettre à jour le calendrier fédéral, et pour permettre la validation pour l'année suivante (voir ci-dessus), il revient au club organisateur :

- **D'annuler toute épreuve** qui ne sera pas courue, cela permettra d'informer les coureurs qu'il n'y a pas lieu de se déplacer ; cette annulation se fait avant la date de l'épreuve par le club.
- **D'invalider toute épreuve** qui n'a pas pu être courue, vous mentionnez ainsi que ces épreuves n'auront pas de résultats, cette action est à faire dans un délai d'un mois après la date de l'épreuve.

Ces deux actions se font via l'interface de saisie du calendrier : Annulation par l'organisateur des épreuves et/ou compétitions non courues.

- **Supprimer une épreuve** : il peut arriver que vous ayez saisi une compétition/épreuve par erreur. Afin de ne pas surcharger le calendrier, nous vous invitons à supprimer entièrement la compétition en supprimant toutes les épreuves ou seulement l'épreuve concernée. Cela se fait via l'interface de saisie du calendrier : saisir une épreuve. Cette action est possible par le Club avant que la compétition ne soit validée par la Ligue et/ou la FFVoile et possible par le RCL avant validation par la FFVoile.

➔ Voir le [guide de saisie](#) du calendrier pour plus de précision.

6. LISIBILITÉ SUR LE CALENDRIER FÉDÉRAL

Les symboles ci-dessous seront visibles sur le calendrier fédéral.

Résultats	Résultat transmis
Invalidée	Epreuve invalidée (épreuve non courue ou résultat invalide)
Annulée	Epreuve annulée

7. SÉRIES ET GROUPES DE CLASSEMENT

Sur une épreuve, un même code bateau peut recevoir plusieurs résultats. Avec Score utiliser la fonction envoi par groupe ou envoyer les groupes un par un.

Cela permet d'adresser les résultats correspondant aux groupes de classement de votre épreuve, par exemple :

- INC : groupes de classement catamaran C1, C3...,
- IND, INQ : groupes de classement dériveur ou quillard Light, Médium, Fast, ...
- OSIRIS : groupes de classement OSIRIS 1, OSIRIS 2 ...,
- IRC : groupes de classement IRC1, IRC2...,

8. "COURSE PAR ÉQUIPE"

La saisie au calendrier d'une épreuve qui se court par Équipe doit être faite avec le code bateau spécifique de la Pratique :

Dériveur Solitaire : CEDS	Windsurf : CEW
Dériveur Double : CEDD	Voile Radiocommandée : CEVR
Quillard de sport : CEQS	Habitable : CEH
Multicoques : CEM	

Comment traiter et transmettre les résultats à la FFVoile ?

Seul le résultat final sera saisi comme si une seule course avait été courue.

Afin que les résultats puissent alimenter le classement du Championnat de France des Clubs, vous devrez saisir les numéros de licence de tous les coureurs constituant chaque équipe sur un seul bateau.

Pour exemple : Course par équipe en 420 – chaque équipe comprend 2 équipages de 2 coureurs. Vous devez saisir les 4 numéros de licence pour chaque place du résultat final.

XIII. SÉRIES ET GRADES VOILE LÉGÈRE ET HABITABLE

Voile Légère		Grade				
Code	Bateau ou Planche à Voile	W	1	2	3	4
420	420			X	X	X
470	470	X	X	X	X	X
505	505			X	X	X
29ER	29er			X	X	X
4000	4000				X	X
49ER	49er	X	X	X	X	X
49FX	49ER FX	X	X	X	X	X
CARA	Caravelle				X	X
DF	Intersérie Dériveurs à Foils					X
EUR	Europe			X	X	X
FIN	Finn			X	X	X
FIR	Fireball			X	X	X
FCDS	Flotte Collective Dériveur Solitaire				-	X
FCDG	Flotte Collective Dériveur Glisse				-	X
FCDD	Flotte Collective Dériveur Double				-	X
IND	Intersérie Der Tps compensé			-	X	X
LAS4	Ilca 4				X	X
LAR	Ilca 6	X	X	X	X	X
LAS	Ilca 7	X	X	X	X	X
MOTH	Moth à foil		X	X	X	X
OBIC	Open Skiff				X	X
OPTI	Optimist				X	X
RSFD	RS Féva Double				X	X
BIRD	BirdyFish					X
SNI	Snipe			X	X	X
VAU	Vaurien			X	X	X
WASP	Waszp			X	X	X
CLA	Classe A			X	X	X
D18	Dart 18			X	X	X
DI24	Diam 24					X
F18	Formule 18			X	X	X
H16	Hobie Cat 16			X	X	X
INC	Intersérie Multicoque Tps comp.				X	X
F16	Formula 16			X	X	X
FCM	Flotte Collective Multicoque				-	X
15.5	15.5					X
NA15	Nacra 15			X	X	X
NA17	Nacra 17	X	X	X	X	X
SL16	SL16					X
TYKA	Tyka				X	X
VIP	Viper				X	X
WETA	Weta				X	X
FKR	Formula Kite Racing	X	X	X	X	X
KOR	Kitefoil Open Racing			X	X	X
RSBC	TT:R Slalom/Boardercross			X	X	X
FS	TT:F Freestyle	X	X	X	X	X
FBA	TT:F Big Air	X	X	X	X	X
FP	TT:F Park					X
OKVA	Open Kite Vague			X	X	X
FSL	Kite Freestyle Strapless			X	X	X
OKVI	Open Kite Vitesse				X	X
OKSC	Open Kite Speed Crossing				X	X
OKLD	Open Kite Longue Distance				X	X
AYFC	A's Youth Foil Class				X	X
HFS	Hydrofoil Freestyle				X	X

Voile Légère		Grade				
Code	Bateau ou Planche à Voile	W	1	2	3	4
495	Néo 495					X
2.4M	2.4M		X	X	X	X
55JI	5M50 JI			X	X	X
06JI	6m Jauge Internationale			X	X	X
7M50	7M50					X
AILE	Aile					X
DRA	Dragon		X	X	X	X
F15	Flying Fifteen International			X	X	X
INQ	Intersérie Quillards				X	X
MIJI	Mini JI				X	X
570	Open 5.70				X	X
SOL	Soling			X	X	X
SNR	Sonar	-	-	X		
STA	Star			X	X	X
TEM	Tempest			X	X	X
TOF	Tofinou					X
VNO	Vent d'Ouest				X	X
AD33	Hansa 303 solo		X	X	X	X
AD3D	Hansa 303 double			X	X	X
RSV	RS Venture connect		X	X	X	X
CLM	Classe "M" Marblehead			X	X	X
CL1	Classe 1 mètre			X	X	X
C10	Classe 10					X
C2M	Classe 2 mètres					X
LARC	Laser RC				X	X
M40	Classe Mini 40					X
RG65	RG 65				X	X
DF95	Dragon Flite 95				X	X
ACRC	Classes 12 M JI au 1/10 ^{ème} et A C au 1/10 ^{ème}					X
R120	Fire Race 120			X	X	X
F31	Formule 31			X	X	X
F42	Formula 42			X	X	X
SLA	Slalom	X	X	X	X	X
VAGU	Vague	X	X	X	X	X
FRST	Freestyle	X	X	X	X	X
VIT	Vitesse	X	X	X	X	X
HFW	Windfoil		X	X	X	X
FCW	Flotte Collective Windsurf					X
TFW	Techno Foil 130					X
B293	Techno 293			X	X	X
293P	Techno Plus				X	X
IQF	IQ Foil Olympique	X	X	X	X	X
RCB	RCB maxi 3.8m Intersérie Windsurf à dérive			X	X	X
DII	RCB + de 3.8m Intersérie Windsurf à dérive					X
LD	Longue distance			X	X	X
WING	Inter série Wing (Foil ou pas)		X	X	X	X
WRC	WingFoil Racing		X	X	X	X
WSLA	Wingfoil Surf-Slalom		X	X	X	X
WEXP	Wingfoil Expression		X	X	X	X

HABITABLE		Grade				
Code	Bateau	W	1	2	3	4
55J (répertorié en Quillard)	5m50 jauge internationale		X	X	X	X
06J (répertorié en Quillard)	6m jauge internationale		X	X	X	X
08JI	8m jauge internationale		X	X	X	X
12mJ	12m jauge internationale	X	X	X	X	X
15mJI	15m jauge internationale					X
570	Open 570				X	X
650P	Proto Mini 6m50		X	X	X	X
650S	Série Mini 6m50		X	X	X	X
AC40	Monocoque América's Cup 40	X	X	X	X	X
FC50	Catamaran AC50	X	X	X	X	X
AC75	Monocoques Américas's Cup 75	X	X	X	X	X
BF18	Bénéteau First 18					X
BF24	Bénéteau First 24					X
CEH	Course par Equipe Habitable				X	X
CL40	Class 40			X	X	X
COR	Corsaire				X	X
ETFY	Catamaran Easy To Fly				X	X
FC31	First 31.7				X	X
FIG3	Figaro Bénéteau 3		X	X	X	X
GSUR	Grand Surprise				X	X
GC32	Catamaran GC 32	X	X	X	X	X
IMO	Monocoque 60 pieds Imoca	X	X	X	X	X
J22	J22			-	X	X
J24	J24			-	X	X
J70	J70		X	X	X	X
J80	J80		X	X	X	X
MAR	Maraudeur					X
MIC	Micro			X	X	X
ML24	Melges 24		-	X	X	X
ML32	Melges 32		-	X	X	X
MON	Monotypes	X	X	X	X	X
MR	Match Racing tous supports	X	X	X	X	X
MUSC	Muscadet				X	X
OF50	OCEAN FIFTY		X	X	X	X

HABITABLE		Grade				
Code	Bateau	W	1	2	3	4
SB20	SB20		X	X	X	X
SMER	Sméralda 888					X
SUR	Surprise			X	X	X
SF30	Sun Fast 30 OD			X	X	X
TF35	T-Foiler 35		X	X	X	X
TP52	TP52			X	X	X
ULTI	Multicoque Ultim	X	X	X	X	X
69F	69F		X	X	X	X
CLIB	Classe Libre - temps réel					X
Systèmes de temps compensé :						
OSIR	OSIRIS Habitable	Grades fixés par la FFVoile en accord avec les différents systèmes de handicap				
IRC	International Rule Club					
M2K	Multi 2000					
ORCI	ORC International					
ORCC	ORC Club					

FICHE CRÉATION ET/OU MODIFICATIONS HORS DELAI – DEMANDE EXCEPTIONNELLE

Épreuves de Grade 5A 5B 5C : Les demandes hors délais de création ou de modification doivent, à titre exceptionnel, être adressées au responsable calendrier de Ligue par l'organisateur.

Le Responsable Calendrier pourra saisir et valider la ou les épreuves.

Épreuves de Grade 4 et 3 ou épreuves déjà validées par la FFVoile : les demandes hors délais de création ou de modification doivent **être adressées à la FFVoile par le Responsable Calendrier de Ligue** à calendrier@ffvoile.fr.
Toutes ces demandes devront impérativement stipuler que la déclaration aux Administrations compétentes a bien été effectuée.

→ Pour une demande de création : merci de créer l'épreuve en grade 5 PUIS de demander sa modification de grade.

LIGUE/CLUB : Date :

RCL :

Déclarations aux Administrations compétentes* : (Affaires Maritimes, Préfectures...) : OUI/NON

	CRÉATION	MODIFICATION
	Informations indispensables	
N° Club		
N° compétition si modification demandée		
Intitulé		
Date du	au	Au
Dotation en prix*	☐ OUI / ☐ NON	☐ OUI / ☐ NON
	☐ OUI ☐ / ☐ NON OUI / ☐ NON ☐ OUI / ☐ NON	☐ OUI ☐ / ☐ NON OUI / ☐ NON ☐ OUI / ☐ NON
Ligue d'Accueil		
Grade	5C / 5B / 5A / 4 / 3 / 2 / 1 / W	5C / 5B / 5A / 4 / 3 / 2 / 1 / W
RIR	OUI / NON	OUI / NON
Pratique	D / K / M / P / Q / R / HAB / T	D / K / M / P / Q / R / HAB / T
Code bateau		
Code de participation	CL / D / L / IL / N / F / FP / FA / IN / IE	CL / D / L / IL / N / F / FP / FA / IN / IE
Accueil Étrangers*	OUI / NON	OUI / NON
Spécificité*	Handivalide – Promotionnelle – Voile Entreprise / Corporative – Voile Entreprise / Universitaire – Universitaire / Scolaire Femmes à la Barre / Epreuves Féminines Par défaut : tous publics	Handivalide – Promotionnelle – Voile Entreprise / Corporative – Voile Entreprise / Universitaire – Universitaire / Scolaire Femmes à la Barre / Epreuves Féminines Par défaut : tous publics
Forme :		
	5A – 5B – 5C :	5A – 5B – 5C :
	4 – 3 – 2 – 1 – W :	4 – 3 – 2 – 1 – W :
Demande Jury sans Appel*	☐ OUI / ☐ NON	☐ OUI / ☐ NON
	Informations facultatives	
Plan d'eau		
Coordonnées		